



F.F.C.

NOUVELLE AQUITAINE

Règlement

Coupe de District

Saison 2019

Article I - PRESENTATION

- a) La Commission Régionale de BMX de Nouvelle Aquitaine (CRBMX), organise en 2019, sous la responsabilité du Comité Nouvelle Aquitaine, la Coupe District Nord (CDN) et la Coupe District Sud (CDS) de BMX.
- b) Les CDN et CDS se dérouleront conformément au calendrier validé par la CRBMX (consultable sur : www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr).

Article II - PARTICIPANTS

- a) Les CDN et CDS sont accessibles à tout pilote détenteur d'une licence 2019, à jour, délivrée par la FFC.
- b) Tout pilote BMX non licencié FFC, désirant participer à une coupe de district devra fournir un certificat médical de moins de 3 mois de non contre-indication à la pratique en compétition de BMX et s'acquitter d'une licence à la journée.

Article III - CLASSEMENT INDIVIDUEL

- a) Un classement individuel par catégorie est établi à la fin de chaque épreuve. Il n'y a pas de classement spécifique pour des féminines ayant décidé de rouler dans une catégorie garçon.
- b) Un classement général individuel par catégorie, est établi pour chaque district, en comptabilisant l'ensemble des points obtenus par chaque pilote lors des différentes épreuves de CDN ou CDS. À l'issue de la dernière épreuve, est déclaré vainqueur, dans chaque catégorie, des CDN et CDS de BMX 2019, le pilote licencié auprès du Comité Nouvelle Aquitaine ayant marqué le plus de points.
- c) L'attribution des points se fait suivant la réglementation FFC. En cas d'égalité, les pilotes seront départagés par les points acquis lors de la dernière manche.

Article IV - CHALLENGE DES CLUBS

- a) Un Challenge des clubs (distinct selon les districts), est établi à l'issue de la dernière épreuve en comptant les points de tous les concurrents engagés par chaque club dans toutes les épreuves et dans toutes les catégories,
- b) Les points octroyés le jour de la finale dans chaque district compteront doubles, ceci dans chaque catégories.
- c) Un pilote ne peut marquer des points que pour un seul club au cours de la saison. La saison pouvant être à cheval sur la période de mutation, un pilote marquera des points pour le club avec lequel il a commencé la saison.

d) Tout pilote provenant d'un comité extérieur roulera en catégorie expert, si il est inscrit ou a été inscrit au moins une fois sur la LRP. Le choix pour les autres pilotes sera définitif pour toute la durée de la saison.

Article V - RECOMPENSES

a) Le club organisateur de chaque manche devra récompenser les 3 premiers pilotes dans chaque catégorie 20 pouces, courues le jour de la manche (catégories en dessous de minimes).

b) Le club organisateur pourra augmenter cette dotation en récompensant à sa discrétion, l'ensemble des finalistes avant la catégorie minime et ou toutes ou parties des finalistes des différentes catégories en 20 pouces et cruiser.

c) Une cérémonie protocolaire sera néanmoins systématiquement mise en place pour au minimum les trois premiers de chaque catégories courues lors de la manche. Les pilotes devront se présenter à cette cérémonie revêtus du maillot de leur club (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation. Le président de jury pourra appliquer les sanctions prévues pour les pilotes ne respectant pas ce point.

d) Lors de la dernière manche, le classement général de la CDN et CDS donnera lieu à une remise des récompenses aux huit premiers de chaque catégorie. Le club organisateur de cette manche finale, fournira en plus des récompenses de la manche, celles du classement général.

e) Afin de financer les récompenses du classement général et du challenge des clubs, une contribution obligatoire de 50 € par club ou structure sportive, du Comité Régional NA sera systématiquement prélevée lors du premier engagement du premier pilote de cette entité.

f) Obligation est faite à chaque pilote d'être présent pour recevoir sa récompense le jour de la compétition et le jour du classement général, sauf cas de force majeure dûment signalé auprès du président de jury. Les pilotes devront se présenter à cette cérémonie revêtus du maillot de leur club (inscrit sur leur licence) et en tenue conforme à la réglementation.

Article VI - CATEGORIES

a) La CRBMX a décidé pour 2019, de tendre vers une harmonisation des catégories entre le district Nord et Sud, pour ce faire il est établi les catégories suivantes (cf annexes).

b) En cas de nombre insuffisant de pilotes dans une catégorie, il sera procédé à un regroupement avec la catégorie supérieure. En cas de regroupement, il sera réalisé un classement individuel propre à chaque catégorie.

Article VI SURCLASSEMENTS

Conformément au règlement FFC, il ne peut y avoir de surclassement. Néanmoins, il est laissé à chaque cadet national, la possibilité de rouler dans la catégorie dite « Elite Régionale ». Ce choix validé par le tuteur légal du pilote sera définitif pour toute la durée de l'année sportive pour la CDN et la CDS.

Article VII - DEROULEMENT DES COURSES

Le timing de course sera établi par le président du jury et publié sur le site du comité. Ce timing est prévisionnel et peut faire l'objet de modifications.

Article VIII - ENGAGEMENTS

a) Les engagements et le paiement des droits d'engagements se feront obligatoirement sur Cicleweb avant le lundi 18 h 00 précédant la course, délai de rigueur.

b) Pour les pilotes des clubs extérieurs au comité Nouvelle Aquitaine, l'engagement pourra se faire, dans les mêmes délais que ci-dessus, soit par Cicleweb (club ayant un compte cicleweb), soit par mail à engagementbmxnord@laposte.net pour le district nord et engagementbmxsud@laposte.net pour le district sud.

Si l'engagement se fait par mail, le paiement des droits devra être réalisé dès le début des essais du matin au secrétariat pour validation de l'engagement.

c) Pour les pilotes souhaitant prendre une licence à la journée, l'engagement devra parvenir, dans les mêmes délais par mail à engagementbmxnord@laposte.net pour le district nord et engagementbmxsud@laposte.net pour le district sud, accompagné d'une copie du certificat médical (licence à la journée). Le paiement des droits et la fourniture du certificat médical original devront être réalisés dès le début des essais du matin au secrétariat pour validation de l'engagement.

d) Tout engagement de pilote survenant après l'édition des listings d'inscrits ne pourra se faire qu'après accord exclusif du président de jury. Une pénalité forfaitaire (doublement des frais d'engagement) sera systématiquement exigée avant le début de la course et devra être payé au secrétariat afin de valider l'engagement, pour chaque pilote retardataire.

e) L'engagement des pilotes ne sera effectif qu'après inscription en parallèle d'un nombre d'arbitres défini au chapitre « arbitres ». L'inscription des arbitres d'un club, est de la responsabilité du président de club. En cas d'empêchement ou de défection, il appartient au club de se rapprocher des clubs voisins pour pourvoir à un remplacement.

f) Un pilote ne pouvant participer pour blessure, sera remboursé par le club organisateur sous réserve de faire présenter un certificat médical au secrétariat de course, avant le début des essais.

g) Il appartient à chaque responsable de club de contrôler la bonne inscription de ses pilotes au plus tard le jeudi soir 18 h 00 (listing « inscriptions par club » disponible sur www.nouvelleaquitaine-cyclisme.fr) et de signaler en dehors de tout engagement de dernière minute, toute anomalie via engagementbmxnord@laposte.net pour le district nord et engagementbmxsud@laposte.net pour le district sud.

h) Aucune modification ne sera prise en compte si elle intervient moins de 24 heures avant le début de la course

i) Le coût d'engagement d'un pilote (20 pouces et / ou cruiser) s'élève à 9 € pour les CDN ou CDS. Les frais d'une licence à la journée s'élève à 14 €..

Article IX - REFERENTS CLUBS

Chaque club doit désigner un référent club. Ce référent ne peut être un arbitre désigné sur la course. Le référent est le seul habilité à gérer des problèmes liés à la compétition. Il est le seul à pouvoir porter réclamation, venir au secrétariat. Un badge d'identification devra lui être remis par l'organisateur. Le référent de chaque club engagé est convoqué lors du briefing du président de jury.

Article X - ARBITRES

a) Le staff arbitral est composé d'une vingtaine d'arbitres licenciés FFC. Comme précisé au chapitre VIII, l'engagement des pilotes ne pourra être effectif que si le club désigne, dans le même délai que l'engagement des pilotes sur cicleweb, au minimum, sur DN : engagementbmxnord@laposte.net / DS : engagementbmxsud@laposte.net :

- un arbitre journée (ou 2 arbitres en demi-journée couvrant la journée) pour l'engagement d'au plus 9 pilotes ;
- un arbitre journée et un arbitre demi journée (ou 3 demi journée, couvrant la journée) pour 10 à 16 pilotes ;
- deux arbitres journée (ou 4 demi-journée, couvrant la journée) à partir de 17 pilotes.

b) En cas de manquement à cette obligation, une sanction de 25€ sera appliquée par arbitre manquant sur une demi-journée

c) Les arbitres devront valider leur présence au secrétariat 15 minutes avant le début des essais.

Article XI - REGLEMENT

a) Le règlement appliqué durant toute la durée de ces CDN et CDS 2019 sera celui de la FFC en vigueur à la date de publication. Il appartient au président du jury assisté par l'ensemble du collège des arbitres de l'appliquer et le faire respecter.

c) Des points spécifiques, des rappels réglementaires seront communiqués lors des briefings organisés par le président de jury. Les référents clubs sont systématiquement conviés à ces briefings. L'absence du référent club à ce briefing ne pourra être une raison valable pour contester une décision arbitrale.

d) Il est de la responsabilité du pilote ou son tuteur légal, de disposer des équipements obligatoires et d'un vélo conforme à la réglementation lors de la course et ceci dès les essais. A tout moment un contrôle technique pourra être effectué. En cas de manquement à ces obligations, une sanction pourra être prononcée envers le pilote.

Article XI - CHARTE DE BONNE CONDUITE

- La pratique du Bmx en compétition doit se faire en respectant tous les protagonistes, que le pilote et tous licenciés sont amenés à croiser : adversaires, arbitres, bénévoles, secrétaires, public, ...
- Le fair Play doit être respecté par tous, et en cas de réclamation ou déclassement le ou les pilotes concernés devront dans tous les cas savoir se contrôler.
- Si un pilote ou parent de pilote ne respectaient pas cette charte, le président de jury et les responsables de la commission régional BMX se réservent le droit d'appliquer sur le champs, toute sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la compétition et d'en informer la commission de discipline du comité régional.
- En signant sa licence chaque pilote s'engage à respecter le règlement fédéral. De même chaque pilote doit avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage dès son inscription à la compétition à le respecter.

ANNEXES COUPE DISTRICT NOUVELLE AQUITAINE

ANNEXE I - CATEGORIES:

Vingt pouces garçons :

- 7 ans et moins (2012 et après)
- 8 ans (2011)
- Pupilles experts (2009/2010)
- Pupilles espoirs (2009/2010)
- Benjamins experts (2007/2008)
- Benjamins espoirs (2007/2008)
- Minimes experts (2005/2006)
- Minimes espoirs (2005/2006)
- Cadets experts (2003/2004)
- Cadets espoirs (2003/2004)
- 17-29 ans espoirs (2002 à 1990)
- Elite Régionale (sur liste)
- 30 ans et plus (1989 et avant)

Vingt pouces filles :

- Pupilles et moins (2009 et après)
- Benjamines (2007/2008)
- Minimes (2005/2006)
- Cadettes et plus. (2004 et avant)

Chaque pilote féminine peut faire le choix de rouler avec les garçons de leur âge, mais en catégorie espoir. Le choix est définitif pour toute la durée de la saison.

Cruisers :

- Cruisers Dames
- Cruisers - de 19 ans (2000 à 2006) (à partir de la catégorie minime)
- Cruisers 20/39 ans (1980 à 1999)
- Cruisers 40 ans et + (1979 et avant)
- Cruisers loisirs : pilotes primo-licenciés en 2018 ou 2019 nés de 1970 à 1989 et pilotes de + 50 ans.

ANNEXE II - Timing type:

Le présent timing est un timing indicatif. Il pourra être modifié en fonction du timing établi par le président de jury et diffusé sur le site du comité :

Bloc 1 : Cruisers

Bloc 2 : Benjamins et moins, garçons et filles minimes

Bloc 3 : Minimes garçons et + (H et D)

- 10h00 : Essais contrôlés bloc 1 et 2

- Manches de qualification bloc 1 et 2
- Essais bloc 3 (minimes et cadets, cadette et +)
- Quarts de finales, Demi-finales
- Essais bloc 3 (juniors et +)
- Finales bloc 1 et 2
- Podium Bloc 1 et 2 / Pause
- Essais contrôlés bloc 3 (minimes H et plus)
- Manches de qualification bloc 3
- Quarts, demi et finales bloc 3
- Podium bloc 3

Pour les catégories, comportant moins de 9 pilotes inscrits, le classement individuel se fera exclusivement au total des points obtenus sur trois manches.

ANNEXE III - Critères passage experts pour l'année 2020 pour le district Sud

Pupilles experts (37 pilotes)

- 16 premiers de la catégorie 8 ans (2011)
- 16 premiers pupilles experts première année (2010)
- 5 premiers pupilles espoirs première année (2010)

Benjamins experts (37 pilotes)

- 5 premiers pupilles experts deuxième année (2009)
- 14 premiers benjamins experts première année (2008)
- 3 premiers pupilles espoirs deuxième année (2009)
- 15 premiers benjamins espoirs première année (2008)

Minimes experts (42 pilotes)

- 13 benjamins experts deuxième année (2007)
- 11 minimes experts première année (2006)
- 3 premiers benjamins espoirs deuxième année (2007)
- 15 premiers minimes espoirs première année (2006)

Cadets experts (43 pilotes)

- 14 premiers minimes experts deuxième année (2005)
- 11 premiers cadets experts première année (2004)
- 3 premiers minimes espoirs deuxième année (2005)
- 15 premiers cadets espoirs première année (2004)